

Délibération N° 20/15 : Adoption des zonages d'assainissement des communes de Aroz, Baignes, Boursières, Bucey les Traves, Chantes, Chassey les Scey, Chemilly, Clans, Noidans le Ferroux, Pontcey, Raze, Rosey, Soing Cubry Charentenay, Velle le Chatel et Vy les Rupt

La Présidente rappelle les projets de zonages d'assainissement des communes ont été soumis à enquête publique. La Présidente présente les résultats et invite le bureau à se prononcer sur ces dossiers :

Aroz : l'enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement de la commune d'Aroz s'est déroulée du 2 décembre 2014 au 7 janvier 2015 inclus. L'avis du commissaire enquêteur sur ce projet est favorable, n'est assorti d'aucune réserve et les recommandations formulées dans ses conclusions ne donnent pas lieu à modification du document soumis à enquête.

Le bureau communautaire **décide** que le plan de zonage d'assainissement de la commune **d'Aroz** est adopté tel qu'il a été présenté à l'enquête, à savoir : « *Classement en zone d'assainissement collectif pour l'ensemble du village, y compris les zones d'urbanisation futures inscrites au document d'urbanisme en cours de validité.* »

Baignes : l'enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de Baignes s'est déroulée du 17 décembre 2014 au 21 janvier 2015 inclus. L'avis du commissaire enquêteur sur ce projet est favorable et n'est assorti d'aucune réserve ni recommandation.

Le bureau communautaire **décide** donc que le plan de zonage d'assainissement de la commune de **Baignes** est adopté tel qu'il a été présenté à l'enquête, à savoir : « *Classement en zone d'assainissement collectif pour l'ensemble du village y compris les zones d'urbanisation futures inscrites au document d'urbanisme en cours de validité.* »

Boursières : l'enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de Boursières s'est déroulée du 1^{er} décembre 2014 au 7 janvier 2015 inclus. L'avis du commissaire enquêteur sur ce projet est favorable, n'est assorti d'aucune réserve et les recommandations formulées dans ses conclusions ne donnent pas lieu à modification du document soumis à enquête.

Le bureau communautaire **décide** que le plan de zonage d'assainissement de la commune de **Boursières** est adopté tel qu'il a été présenté à l'enquête, à savoir : « *Classement en zone d'assainissement collectif pour l'ensemble du village y compris les zones d'urbanisation futures inscrites au document d'urbanisme en cours de validité.* »

Bucey les Traves : l'enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de Bucey les Traves s'est déroulée du 1^{er} décembre 2014 au 8 janvier 2015 inclus. L'avis du commissaire enquêteur sur ce projet est favorable, n'est assorti d'aucune réserve et les recommandations formulées dans ses conclusions ne donnent pas lieu à modification du document soumis à enquête.

Le bureau communautaire **décide** donc que plan de zonage d'assainissement de la commune de **Bucey les Traves** est adopté tel qu'il a été présenté à l'enquête, à savoir : « *Classement de l'ensemble du village en zone d'assainissement non collectif.* »

Chantes : l'enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de Chantes s'est déroulée du 4 décembre 2014 au 9 janvier 2015 inclus. L'avis du commissaire enquêteur sur ce projet est favorable, n'est assorti d'aucune réserve et les recommandations formulées dans ses conclusions ne donnent pas lieu à modification du document soumis à enquête.

Le bureau communautaire **décide** que le plan de zonage d'assainissement de la commune de **Chantes** est adopté tel qu'il a été présenté à l'enquête, à savoir: « *Classement de l'ensemble du village en zone d'assainissement non collectif.* »

Chassey Les Scey : l'enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de Chassey les Scey s'est déroulée du 26 janvier 2015 au 27 février 2015 inclus. L'avis du commissaire enquêteur sur ce projet est favorable et n'est assorti d'aucune réserve ni recommandation.

Le bureau communautaire **décide** que le plan de zonage d'assainissement de la commune de **Chassey les Scey** est adopté tel qu'il a été présenté à l'enquête, à savoir: « *Classement de l'ensemble du village en zone d'assainissement collectif à l'exception des immeubles sis 38 grande rue, au port de plaisance, ainsi que dans la zone industrielle* »

Chemilly : l'enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de Chemilly s'est déroulée du 1^{er} décembre 2014 au 10 janvier 2015 inclus. L'avis du commissaire enquêteur sur ce projet est favorable, n'est assorti d'aucune réserve et les recommandations formulées dans ses conclusions ne donnent pas lieu à modification du document soumis à enquête.

Le bureau communautaire **décide** que le plan de zonage d'assainissement de la commune de **Chemilly** est adopté tel qu'il a été présenté à l'enquête, à savoir : « *Classement de l'ensemble du village en zone d'assainissement non collectif.* »

Clans : l'enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de Clans s'est déroulée du 2 décembre 2014 au 7 janvier 2015 inclus. L'avis du commissaire enquêteur sur ce projet est favorable et n'est assorti d'aucune réserve ni recommandation.

Le bureau communautaire **décide** que le plan de zonage d'assainissement de la commune de **Clans** est adopté tel qu'il a été présenté à l'enquête, à savoir: « *Classement en zone d'assainissement collectif pour l'ensemble du village, à l'exception de la ferme des Fahys, de la maison (ancien passage à niveau) située chemin des Chanas et de la maison de M. et Mme Gaillard située rue de la corvée.* »

Noidans le Ferroux : l'enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de Noidans le ferroux s'est déroulée du 17 décembre 2014 au 21 janvier 2015 inclus. L'avis du commissaire enquêteur sur ce projet est favorable et n'est assorti d'aucune réserve ni recommandation.

Le bureau communautaire **décide** que le plan de zonage d'assainissement de la commune de **Noidans le Ferroux** est adopté tel qu'il a été présenté à l'enquête, à savoir: « *Classement en zone d'assainissement collectif pour l'ensemble du village y compris les zones d'urbanisation futures inscrites au document d'urbanisme en cours de validité.* »

Pontcey : l'enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de Pontcey s'est déroulée du 1^{er} décembre 2014 au 10 janvier 2015 inclus. L'avis du commissaire enquêteur sur ce projet est favorable et n'est assorti d'aucune réserve ni recommandation.

Le bureau communautaire **décide** que plan de zonage d'assainissement de la commune de **Pontcey** sera donc adopté tel qu'il a été présenté à l'enquête, à savoir: « *Classement en zone d'assainissement collectif pour l'ensemble du village, à l'exception des parcelles cadastrées B n°1266 et 1267, ZA n°129, 130, 131 et 132, ZA n° 146,150 et 151 et ZA n°154, y compris les zones d'urbanisation futures inscrites au document d'urbanisme en cours de validité.* »

Raze : l'enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de Raze s'est déroulée du 15 décembre 2014 au 24 janvier 2015 inclus. L'avis du commissaire enquêteur sur ce projet est favorable et n'est assorti d'aucune réserve ni recommandation.

Le bureau communautaire **décide** que le plan de zonage d'assainissement de la commune de **Raze** est adopté tel qu'il a été présenté à l'enquête, à savoir : « *Classement en zone d'assainissement collectif pour l'ensemble du village y compris les zones d'urbanisation futures inscrites au document d'urbanisme en cours de validité, à l'exception du hameau de Vallerois les Raze qui est en zone d'assainissement non collectif* »

Rosey : l'enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de Rosey s'est déroulée du 15 décembre 2014 au 24 janvier 2015 inclus. L'avis du commissaire enquêteur sur ce projet est favorable et n'est assorti d'aucune réserve ni recommandation.

Le bureau communautaire **décide** que le plan de zonage d'assainissement de la commune de **Rosey** est adopté tel qu'il a été présenté à l'enquête, à savoir: « *Classement en zone d'assainissement collectif pour l'ensemble du village.* »

Soing Cubry Charentenay : l'enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de Soing Cubry Charentenay s'est déroulée du 1^{er} décembre 2014 au 8 janvier 2015 inclus. L'avis du commissaire enquêteur sur ce projet est favorable, n'est assorti d'aucune réserve et les recommandations formulées dans ses conclusions ne donnent pas lieu à modification du document soumis à enquête.

Le bureau communautaire **décide** que le plan de zonage d'assainissement de la commune de **Soing Cubry Charentenay** est adopté tel qu'il a été présenté à l'enquête, à savoir : « *Classement en zone d'assainissement non collectif pour l'ensemble des trois villages de la commune.* »

Velle le Chatel : l'enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de Velle le Chatel s'est déroulée du 15 décembre 2014 au 24 janvier 2015 inclus. L'avis du commissaire enquêteur est favorable et n'est assorti d'aucune réserve ni recommandation.

Le bureau communautaire **décide** que le plan de zonage d'assainissement de la commune de **Velle le Chatel** est adopté tel qu'il a été présenté à l'enquête, à savoir: « *Classement en zone d'assainissement collectif pour l'ensemble du village y compris les zones d'urbanisation futures inscrites au document d'urbanisme en cours de validité, à l'exception des parcelles 91 et 92 section ZB et 27 section A* »

Vy les Rupt : l'enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de Vy les Rupt s'est déroulée du 4 décembre 2014 au 9 janvier 2015 inclus. L'avis du commissaire enquêteur sur ce projet est favorable, n'est assorti d'aucune réserve et les recommandations formulées dans ses conclusions ne donnent pas lieu à modification du document soumis à enquête.

Le bureau communautaire **décide** que le plan de zonage d'assainissement de la commune de **Vy les Rupt** est adopté tel qu'il a été présenté à l'enquête, à savoir : « *Classement en zone d'assainissement non collectif pour l'ensemble du village.* »

Le bureau communautaire décide également :

- que ces décisions feront l'objet d'un affichage durant un mois au siège de la communauté de communes des Combes et dans les mairies concernées et d'une publication dans deux journaux locaux d'annonces légales;
- que les plans de zonages définitifs et approuvés seront tenus à disposition du public dans les mairies concernées et au siège de la communauté de communes aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- que la présente délibération sera rendue exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicités légales et que les différents zonages approuvés seront annexés aux documents d'urbanismes en vigueur.

Délibération N° 21/15 : Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi

La Présidente rappelle que le Bureau de Communauté a validé, lors de sa réunion du 14 janvier, le principe de l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail pour l'emploi d'agent de développement touristique.

Après analyse des besoins, la Présidente propose que la durée de travail hebdomadaire de cet emploi soit portée à 25h au lieu de 13h à compter du 1^{er} avril 2015.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide d'approuver cette proposition (une abstention).

Délibération N° 22/15 : Attribution d'une subvention

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de **500 €** à l'Association des Forges de Baignes pour l'organisation de la fête du patrimoine industriel en 2015.

Délibération N° 23/15 : Attribution d'une aide à l'amélioration de l'Habitat

La Présidente rappelle que la Communauté a décidé, par délibérations en date du 09 décembre 2013 et 20 février 2014, d'instaurer une politique de soutien aux travaux d'amélioration de l'habitat, de rénovation des façades et de création de logements locatifs conventionnés. La Présidente présente les dossiers déposés.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention proportionnelle dans les conditions et au bénéficiaire suivant :

Bénéficiaire :	Madame FOUROT Annick 16 grande rue – BUCEY LES TRAVES
Nature des travaux :	Travaux d'économie d'énergie
Montant subventionnable H.T. :	18.982,00 €
Taux de l'aide :	Forfait Habiter Mieux
Montant subvention :	500,00 €
Nature des travaux :	Travaux de sortie de vacance d'un immeuble vacant depuis plus de 2 ans
Montant subventionnable H.T. :	12.448,00 €
Taux de l'aide :	Sortie de vacance PO 10%
Montant subvention :	1.245,00 €

Délibération N° 24/15 : Attribution d'une subvention à l'USEP

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 500 € à l'association USEP de Haute Saône au titre de l'année 2015.

Délibération N° 25/15 : Création d'un emploi d'adjoint d'animation de 1ère classe

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide de créer un emploi d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe.

Délibération N° 26/15 : Extension du réseau d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications pour la desserte du lotissement de Bucey Les Traves

La Présidente indique qu'il est nécessaire de procéder à une extension du réseau électrique pour desservir les six parcelles de la 2^{ème} tranche du lotissement de Bucey les Traves, extension qui relève de la compétence du SIED 70. Ces travaux doivent également être coordonnés avec l'extension du réseau d'éclairage public et du réseau téléphonique. La Présidente propose donc de donner mandat au SIED 70 pour la réalisation de ces travaux connexes à l'extension du réseau électrique.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide :

- de demander au SIED 70 la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique,

- de donner mandat au SIED 70 pour la réalisation des travaux connexes d'éclairage public et de réseau téléphonique,
- d'autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Délibération N° 27/15 : Demande d'assujettissement au régime de la TVA

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide de solliciter l'assujettissement au régime du réel de la TVA pour la construction et l'exploitation d'une capitainerie – espace d'accueil au port de plaisance de Scey Sur Saône avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Délibération N° 28/15 : Demande de subvention DETR pour la réalisation d'un audit sur les équipements scolaires et la prise de la compétence par la Communauté

La Présidente présente au Bureau le projet de réalisation d'une étude destinée à établir un audit préalable à une décision sur la prise de la compétence scolaire par la Communauté. La deuxième tranche de cette étude permettra d'élaborer des propositions de rationalisation de la carte scolaire à l'échelle de la Communauté.

La Présidente indique que cette opération pourrait être éligible à la DETR et que la Communauté est susceptible de bénéficier d'une aide de l'Etat pour la réalisation de cette étude.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'avant-projet pour un coût prévisionnel d'opération de 54.650 € H.T.
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 16.395 €
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

- subvention DETR :	16.395 €
- autofinancement :	38.255 €
- d'accepter le principe d'une majoration de l'autofinancement au cas où les subventions accordées seraient inférieures aux montants sollicités.

Délibération N° 29/15 – Approbation des comptes administratifs 2014

La Commission administrative, réunie sous la présidence de M Jean Jacques MILLERAND,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que M. Jean Marie LE BRETTON et Mme Carmen FRIQUET, ordonnateurs, ont normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2014 les finances de la Communauté en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2014, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

1) Budget principal

Subdivisions	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Affectation Résultat	Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficit	Excédent		Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédent
Section de fonctionnement		399.442,40 €	346.000,00 €	2.144.454,54 €	2.416.360,58 €		325.348,44 €
Section d'investissement		40.128,31 €		1.117.306,31 €	1.376.409,48 €		299.231,48 €

TOTAUX		439.570,71 €	346.000,00 €	3.261.760,85 €	3.792.770,06 €		624.579,92 €
---------------	--	--------------	--------------	----------------	----------------	--	--------------

2) Budget annexe activités économiques

Subdivisions	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Affectation Résultat	Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficit	Excédent		Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédent
Section de fonctionnement		84.601,14 €		66.833,02 €	61.880,33 €		79.648,45 €
Section d'investissement		21.979,37 €		502.110,26 €	501.416,41 €		21.285,52 €
TOTAUX		106.580,51 €		568.943,28 €	563.296,74 €		100.933,97 €

3) Budget annexe zones d'activités

Subdivisions	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Affectation Résultat	Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficit	Excédent		Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédent
Section de fonctionnement		37.218,58 €		296.787,31 €	356.697,87 €		97.129,14 €
Section d'investissement	5.166,45 €			245.938,43 €	296.787,31 €	90.096,97 €	
TOTAUX		32.052,13 €		542.725,74 €	517.705,78 €		7.032,17 €

4) Budget annexe lotissements habitation

Subdivisions	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Affectation Résultat	Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficit	Excédent		Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédent
Section de fonctionnement	-	21.296,04 €		204.611,12 €	183.315,12 €	-	0,04 €
Section d'investissement	18.067,23 €	-		183.315,12 €	201.382,35 €		-
TOTAUX	-	3.228,81 €		387.926,24 €	384.697,47 €	-	0,04 €

5) Budget annexe port de plaisance

Subdivisions	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Affectation Résultat	Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficit	Excédent		Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédent
Section de fonctionnement		36.508,70 €	12.000,00 €	47.252,58 €	63.602,87 €		40.858,99 €
Section d'investissement	11.088,03 €			496.870,92 €	519.885,28 €		11.926,33 €
TOTAUX		25.420,67 €	12.000,00 €	544.123,50 €	583.488,15 €		52.785,32 €

6) Budget annexe chaufferies

Subdivisions	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Affectation Résultat	Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficit	Excédent		Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédent
Section de fonctionnement		3.969,78 €		8.182,90 €	8.311,61 €		4.098,49 €
Section d'investissement		455,27 €		4.837,25 €	4.708,10 €		326,12 €
TOTAUX		4.425,05 €		13.020,15 €	13.019,71 €		4.424,61 €

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
Déclare toutes les opérations de l'exercice 2014, définitivement closes et les crédits annulés.

Délibération N° 30/15 – Affectation des résultats 2014

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2014, décide de procéder à l'affectation des résultats ainsi qu'il suit :

- Budget général :
 - excédent capitalisé : 160.000,00 €
 - excédent reporté : 165.348,44 €
- Budget activités économiques :
 - excédent reporté : 79.648,45 €
- Budget port de plaisance :
 - excédent reporté : 40.858,99 €
- Budget chaufferie :
 - excédent reporté : 4.098,49 €

Même séance du 13 avril 2015

Délibération N° 31/15 – Adoption des budgets primitifs 2015

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente, approuve par 32 voix pour, 2 contre et 2 abstentions les budgets primitifs 2015 :

	Budget général	Budget Act. éco.	Budget Port	Budget Z.A	Budget Lotissements	Budget Chaufferie
<u>Fonct.</u>						
- <i>Dépenses</i>	2.484.000 €	149.000 €	87.000 €	164.000 €	186.000 €	14.000 €
- <i>Recettes</i>	2.484.000 €	149.000 €	87.000 €	164.000 €	186.000 €	14.000 €
<u>Investi.</u>						
- <i>Dépenses</i>	2.930.000 €	87.000 €	40.000 €	154.000 €	143.000 €	5.100 €
- <i>Recettes</i>	2.930.000 €	87.000 €	40.000 €	154.000 €	143.000 €	5.100 €

Délibération N° 32/15 – Vote des taux d'imposition 2015

Le Conseil de Communauté, sur la proposition du Président, décide par 28 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions d'adopter pour l'année 2015 les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation : 5,62 %
- Foncier bâti : 4,40 %
- Foncier non bâti : 12,30 %
- CFE : 7,41 %
- Fiscalité professionnelle de zone : 20,19 %
- Fiscalité professionnelle éolienne : 11,71 %

Délibération N° 33/15 – Attribution d'aides à l'amélioration de l'habitat

La Présidente rappelle que la Communauté a décidé, par délibérations en date du 09 décembre 2013 et 20 février 2014, d'instaurer une politique de soutien aux travaux d'amélioration de l'habitat, de rénovation des façades et de création de logements locatifs conventionnés. La Présidente présente les dossiers déposés.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention proportionnelle dans les conditions et aux bénéficiaires suivants :

- 1) **Bénéficiaire** : LEICHTMAN Christophe et CHAUMONT Isabelle

Nature des travaux : 15 rue des Beauregard – SOING CUBRY CHARENTENAY
Travaux d'économie d'énergie
Montant subventionnable H.T. : **13 637,38 €**
Taux de l'aide : **Forfait Habiter Mieux**
Montant subvention : **500,00 €**

2) Bénéficiaire : COMPARON Michael
 2 rue de la Fontaine – MAILLEY ET CHAZELOT
Nature des travaux : Travaux d'économie d'énergie
Montant subventionnable H.T. : **36 557,00 €**
Taux de l'aide : **Forfait Habiter Mieux**
Montant subvention : **500,00 €**

3) Bénéficiaire : BOUVERET Etienne
 8 rue du Breuil – SOING CUBRY CHARENTENAY
Nature des travaux : Travaux d'économie d'énergie
Montant subventionnable H.T. : **12 042,00 €**
Taux de l'aide : **Forfait Habiter Mieux**
Montant subvention : **500,00 €**

4) Bénéficiaire : COLY Mickael et ROUSSEAUX Cyntia
 124 rue de la gare – RAZE
Nature des travaux : Travaux d'économie d'énergie
Montant subventionnable H.T. : **21 014,00 €**
Taux de l'aide : **Forfait Habiter Mieux**
Montant subvention : **500,00 €**

Délibération N° 34/15 – Modification des tarifs de la taxe de séjour

La Présidente rappelle que la Communauté a actualisé, par délibération en date du 15 décembre 2014, les modalités de perception de la taxe de séjour qui existe depuis l'année 2006 sur le territoire communautaire. Or, la loi de finances pour 2015, promulguée le 30 décembre, a modifié le dispositif applicable aux chambres d'hôtes. La Présidente propose donc que les nouveaux barèmes applicables sur le territoire communautaire soient les suivants :

Type et catégories d'hébergement	Période de perception
	1 ^{er} janvier au 31 décembre
Camping, caravaning, hébergements de plein air * ou **	0,20 €
Camping, caravaning, hébergements de plein air *** ou ****	0,40 €
Hôtels, meublés, chambres d'hôtes et résidences non classés ou en cours de classement	0,40 €
Gîtes ruraux et meublés, gîtes d'étape, hôtel * (ou 1 clé ou 1 épi) et établissements présentant des caractéristiques de classement équivalentes	0,60 €
Gîtes ruraux et meublés, gîtes d'étape, hôtel ** (ou 2 clés ou 2 épis) et établissements présentant des caractéristiques de classement équivalentes	0,70 €
Gîtes ruraux et meublés, gîtes d'étape, hôtel *** (ou 3 clés ou 3 épis) et établissements présentant des caractéristiques de classement équivalentes	0,90 €
Gîtes ruraux et meublés, gîtes d'étape, hôtel **** (ou 4 clés ou 4 épis) et établissements présentant des caractéristiques de classement équivalentes	1,50 €
Chambres d'hôtes labélisées	0,75 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide de valider ces propositions qui prendront effet au 1^{er} janvier 2015.

Délibération N° 35/15 – Demande de subvention départementale pour la pose de bordures de trottoirs

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental pour la pose de bordures de trottoirs à :

- Baignes : grande rue et rue des évêques : 110 ml
- Soing - Cubry - Charentenay : rue des genévriers : 220 ml

Délibération N° 36/15 – Appel à manifestation d'intérêt pour la revitalisation des bourgs centres

La Présidente explique au conseil que le Pays de Vesoul Val de Saône souhaite répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt publié par la Région Franche-Comté le 20 mars dernier. L'objectif est d'expérimenter une démarche globale de revitalisation des bourgs centres. Sur la Communauté des Combes, la Commune de Scey sur Saône et Saint Albin pourrait être éligible à ce dispositif. La présidente propose que la Communauté soutienne la démarche du pays et la candidature potentielle de la commune.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide :

- de contribuer à l'expérimentation de la revitalisation des bourgs centres avec le syndicat mixte du Pays de Vesoul Val de Saône
- de désigner Mme Carmen FRIQUET comme élu référent et Mme Christelle GEORGES comme technicien référent
- de participer aux différentes réunions liées à la mise en place, au suivi et à l'évaluation du dispositif.

Délibération N° 37/15 : Attribution d'aides à l'amélioration de l'habitat

La Présidente rappelle que la Communauté a décidé, par délibérations en date du 09 décembre 2013 et 20 février 2014, d'instaurer une politique de soutien aux travaux d'amélioration de l'habitat, de rénovation des façades et de création de logements locatifs conventionnés. La Présidente présente les dossiers déposés.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention proportionnelle dans les conditions et aux bénéficiaires suivants :

- 1) Bénéficiaire :** SCI CAMPNO – LAPOINTE Muriel et NOEL Olivier
23 bis rue de la France – NOIDANS LE FERROUX
Nature des travaux : Ravalement de façade
Montant subventionnable H.T. : 4.000,00 €
Taux de l'aide : 25%
Montant subvention : 1.000,00 €
- 2) Bénéficiaire :** ROUSSEY Fernande
10 rue des vergers – NOIDANS LE FERROUX
Nature des travaux : Travaux d'économie d'énergie
Montant subventionnable H.T. : 9.381,00 €
Taux de l'aide : Forfait Habiter Mieux
Montant subvention : 500,00 €
- 3) Bénéficiaire :** WADOUX Pascal
3 route de Vauconcourt – CONFRACOURT
Nature des travaux : Installation de menuiseries isolantes

- Montant subventionnable H.T. :** 6.054,00 €
Taux de l'aide : 20%
Montant subvention : 1.210,00 €
- 4) Bénéficiaire :** FOISSARD Sylvie et MOURAND Jean-Marc
 19 rue de la fontaine – MAILLEY ET CHAZELOT
Nature des travaux : Travaux d'économie d'énergie
Montant subventionnable H.T. : 11.022,00 €
Taux de l'aide : Forfait Habiter Mieux
Montant subvention : 500,00 €
- 5) Bénéficiaire :** AUBRIOT Séverine
 7 impasse de la mairie – ROSEY
Nature des travaux : Travaux d'économie d'énergie
Montant subventionnable H.T. : 12.258,00 €
Taux de l'aide : Forfait Habiter Mieux
Montant subvention : 500,00 €
- 6) Bénéficiaire :** LAMIREY André et Nadine
 4 rue de Traves – NOIDANS LE FERROUX
Nature des travaux : Sortie de vacance
Montant subventionnable H.T. : 66.877 €
Taux de l'aide : 5%
Montant subvention : 3.343,00 €
- 7) Bénéficiaire :** GIUDICIANNI Christelle
 2 rue de La Nouvelle – SCEY SUR SAONE
Nature des travaux : Ravalement de façade
Montant subventionnable H.T. : 4.000,00 €
Taux de l'aide : 25%
Montant subvention : 1 000,00 €

Délibération N° 38/15 : Modification des conditions d'attribution d'une subvention à l'amélioration de l'habitat

La Présidente rappelle que la Communauté a décidé, par délibération en date du 11 juin 2014, d'accorder les subventions suivantes :

- Bénéficiaire :** Monsieur et Madame Gilles et Séverine GRISON
 2, grand'rue – 70130 VY LE FERROUX
Nature des travaux : Travaux d'économie d'énergie et sortie d'insalubrité
Montant subventionnable H.T. : 43.162,00 €
Taux de l'aide : Forfait Habiter Mieux
Montant subvention : 500,00 €
Taux de l'aide : Aide exceptionnelle LHI
Montant subvention : 2.100,00 €

L'organisme « CAL Habitat Services » ayant été mandataire de l'opération, il convient que les subventions soient versées directement à cet organisme.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter ce transfert.

Délibération N° 39/15 : Acquisition foncière à Traves

La Présidente indique au bureau que la SAFER a acheté, dans le cadre d'une vente sur licitation, une parcelle de terrain d'une superficie de **6ha64a30ca** sur la commune de Traves. Cette parcelle, cadastrée section ZK n°35, est située au dessus du groupe scolaire. Une partie de cette parcelle, bordée par deux rues, est incluse dans la zone NAB du POS communal.

L'acquisition de cette parcelle à l'occasion de la rétrocession lancée par la SAFER peut représenter une opportunité de réserve foncière pour la Communauté. Le prix de rétrocession devrait s'établir à la somme de **30.500 €**.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide, par 12 voix pour et 5 abstentions, de se porter candidat à l'acquisition de cette parcelle.

Délibération N° 40/15 : Tarifs de vente des parcelles du lotissement de Bucey les Traves (2ème tranche)

La Présidente précise au Bureau que les travaux d'aménagement des 6 parcelles de la 2^{ème} tranche du lotissement de Bucey les Traves sont quasiment achevés et que les parcelles vont pouvoir être proposées à la vente.

Il convient de fixer le prix de vente de ces parcelles dont la surface varie de 8a53 à 9a20 pour une surface totale aménagée de 52a92. Compte tenu du coût de viabilisation, la Présidente propose de fixer le prix de vente des parcelles à la somme de **27 € TTC/m²**.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette proposition et autorise la Présidente à signer les actes de vente dont la rédaction sera confiée à Maître LAURENT, notaire à Port Sur Saône.

Délibération N° 41/15 : Fixation des tarifs des services périscolaires et extra scolaires pour l'année 2015 - 2016

Le Vice-président délégué rappelle les tarifs mis en place en 2014-2015 pour les « nouvelles activités périscolaires » ainsi que le principe de facturation au quotient familial mis en place pour les services périscolaires et extrascolaires depuis la rentrée scolaire de septembre 2012 dans les conditions suivantes :

- 4 tranches tarifaires : **T 1** : QF inférieur ou égal à 800
- T 2** : QF compris entre 801 et 1100
- T 3** : QF compris entre 1101 et 3.000
- T 4** : QF supérieur à 3.000

Le Vice-président rappelle également qu'une réduction de 20 % est appliquée, à partir du 2^{ème} enfant, pour l'inscription simultanée d'un enfant supplémentaire pour les forfaits semaine CLSH et que le tarif communautaire s'applique aux enfants extérieurs fréquentant la CLIS de Scey Sur Saône.

La commission propose de maintenir les tarifs pour les NAP. Les tarifs 2015-2016 seraient donc les suivants :

	Forfait 1h30 par période
1 ^{er} enfant	7,50 €
2 ^{ème} enfant	6 €
3 ^{ème} enfant et suivants	5 €

La commission propose par ailleurs une augmentation des tarifs de l'ordre de 1% pour les services péri et extrascolaires. Les tarifs 2015-2016 seraient donc les suivants :

	T1 QF 0 à 800		T2 QF de 801 à 1.100		T3 QF de 1101 à 3000		T4 QF > 3.000	
	Enfants C3	Enfants extérieurs	Enfants C3	Enfants ext.	Enfants C3	Enfants ext.	Enfants C3	Enfants ext.
Heure d'accueil	1.38 €	1.90 €	1.46 €	1.98 €	1.56 €	2.08 €	1.64 €	2.24 €
Repas midi + accueil	4.95 €	6.67 €	5.20 €	7.02 €	5.45 €	7.32 €	5.71 €	7.23 €
Journée CLSH	9.90 €	12.73 €	10.41 €	13.38 €	10.86 €	14.04 €	11.36 €	14.70 €
½ journée CLSH	6.52 €	8.48 €	6.90 €	8.89 €	7.22 €	9.34 €	7.47 €	9.74 €
Mercredi ½ journée	5.46 €	7.12 €	5.71 €	7.47 €	6.01 €	7.83 €	6.26 €	8.23 €
Forfait semaine journée CLSH	40,60 €	52.50 €	42.62€	55.25 €	44.74 €	57.87 €	46.70 €	60.45 €
Forfait semaine ½ journée CLSH	27.07 €	35.35 €	28.43 €	37.17 €	29.80 €	38.94 €	31.11 €	40.70 €
<i>Forfait 4 jours journée CLSH</i>	31.71 €	41.61 €	33.23 €	43.73 €	35.00 €	45.85 €	36.50 €	47.87 €
<i>Forfait 4 ½ journée CLSH</i>	21.31 €	28.13 €	22.42 €	29.49 €	23.48 €	30.91 €	24.54 €	32.32 €
Sortie seule	16.67 €	32.32 €	17.68 €	33.84 €	18.34 €	35.55 €	19.19 €	37.17 €
Mini stage C3 Sports sans intervenant spécialisé	20.40 €	23.48 €	21.40 €	24.65 €	22.47 €	25.75 €	23.48 €	26.97 €
Mini stage C3 Sports avec intervenant spécialisé	23.48 €	28.58 €	24.64 €	30.00 €	25.75 €	31.41 €	26.97 €	32.83 €

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ces propositions.

Délibération N° 42/15 : Renouvellement de la convention pour l'accueil de la halte garderie itinérante

La Présidente précise que la convention triennale pour l'accueil de la halte garderie itinérante « Roul'tibou » conclue avec la Fédération ADMR de Haute Saône vient à échéance le 31 août 2015. La halte garderie accueille les enfants de 6 mois à 3 ans le mardi matin et le vendredi après midi au CLSH de Scey Sur Saône.

La Présidente propose de reconduire cette convention pour une durée de trois ans.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette proposition et autorise la Présidente à signer les documents correspondants.

Délibération N° 43/15 : Attribution d'une subvention pour la création d'un hébergement touristique à Scey Sur Saône

La Présidente rappelle que la Communauté a décidé d'instaurer une politique de soutien à la création d'hébergements touristiques. La Présidente présente le dossier déposé par Mme Sophie DEVAUX pour l'installation d'une roulotte dans le parc des Boulingrins à Scey Sur Saône. Bien que cet équipement ne corresponde pas aux critères habituels, le Département a considéré qu'il pouvait être assimilable à un meublé de tourisme et a accordé une subvention. La Présidente rappelle que la Communauté calque son intervention sur celle du Département.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention proportionnelle dans les conditions suivantes :

- Opération : **création d'un meublé de tourisme à Scey Sur Saône**
- Bénéficiaire : Madame Sophie DEVAUX
- Montant du projet HT : 26.573,30 €
- Montant de la dépense subventionnable HT : 26.573,30 €
- Taux : 15 %
- **Montant de la subvention** : **3.986,00 €**

Délibération N° 44/15 : Attribution d'une subvention à Habitat 70 pour la construction de logements à Scey Sur Saône et Noidans le Ferroux

La Présidente rappelle que la Communauté a défini dans le cadre du programme « Habitat 2020 » ses objectifs en terme de création de logements par les bailleurs sociaux. En décembre 2013, la Communauté a validé son nouveau régime d'aides à l'habitat en prolongement de l'OPAH. Une des mesures retenues prévoit une aide aux bailleurs sociaux de 5.000 € par logement créé en complément de l'aide du Conseil Général. Cette aide est portée à 10.000 € dans les ilots dégradés. L'aide peut consister en une subvention ou un apport en nature (terrain, bâtiment). Habitat 70 est déjà intervenu dans ce contexte à Pontcey (mise à disposition du foncier par la Communauté) et à Noidans le Ferroux (5 logements locatifs pour une aide de 25.000 €).

Habitat 70 souhaite aujourd'hui programmer son intervention sur le territoire pour les trois prochaines années et demande à la Communauté de se prononcer dès maintenant sur les opérations suivantes :

- 4 logements à Scey Sur Saône (1 T2, 2 T3 et 1 T4) avec une aide de **40.000 €** de la Communauté (ilot dégradé). Cette opération serait engagée en 2016 avec une mobilisation de l'aide communautaire en 2017.
- 6 logements à Noidans le Ferroux (3 T2 et 3 T3) avec une aide de **30.000 €** de la Communauté. Cette opération serait engagée en 2017 avec une mobilisation de l'aide communautaire en 2018.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'attribution de ces subventions et d'autoriser la Présidente à signer les conventions correspondantes.

Délibération N° 45/15 : Extension du réseau d'électricité pour la desserte du site Devaux

La Présidente indique qu'il est nécessaire de procéder à une extension du réseau électrique pour desservir l'ancien site Devaux sur lequel doit s'implanter l'école de cirque, extension qui relève de la compétence du SIED 70. La Présidente propose donc de demander au SIED 70 la programmation de ces travaux.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- de demander au SIED 70 la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique,
- d'autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Délibération N° 46/15 : Optimisation de l'installation d'éclairage public au port de plaisance de Scey Sur Saône

La Présidente indique qu'il serait souhaitable de procéder à l'amélioration du réseau d'éclairage public du port de plaisance de Scey Sur Saône. Le coût de ces travaux est estimé à la somme de 12.850 € dont 8.685 €

restant à charge de la Communauté. Ces travaux pourraient être réalisés par le SIED 70 en qualité de mandataire. La Présidente propose donc de demander au SIED 70 la programmation de ces travaux.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- d'approuver la réalisation de ces travaux,
- de demander au SIED 70 la réalisation des travaux,
- de mandater le SIED 70 pour la gestion des CEE générés par cette opération et de transférer au SIED 70 l'intégralité des CEE valorisés et générés par ces travaux d'optimisation
- d'autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Délibération N° 47/15 : Demande de subvention DETR pour l'aménagement d'une plate forme pour l'installation d'une école de cirque

La Présidente rappelle au Bureau qu'une école de cirque a contacté la Communauté dans le but de s'installer à l'entrée du site de l'ancienne scierie Devaux à Scey Sur Saône. Cette installation nécessite la réalisation de travaux pour amener les réseaux, aménager une plate forme pour l'installation des chapiteaux, installer des sanitaires et clôturer le site. Le coût de ces travaux est estimé à la somme de 45.000 €HT.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- d'approuver la réalisation de cette opération pour un coût prévisionnel d'opération de 45.000 € H.T.
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de **18.000 €**
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :
 - subvention DETR : 18.000 €
 - autofinancement : 27.000 €
- d'accepter le principe d'une majoration de l'autofinancement au cas où les subventions accordées seraient inférieures aux montants sollicités.

Délibération N° 48/15 : Demande de subvention DETR pour l'aménagement d'une aire d'accueil des camping cars et d'une station de pompage des eaux usées au port de plaisance de Scey Sur Saône

La Présidente rappelle au Bureau que la Communauté envisage la création d'une aire d'accueil pour les camping cars au port de plaisance de Scey Sur Saône. Cet équipement pourrait être complété par l'installation d'une station de pompage pour les eaux usées des bateaux de plaisance. Le dispositif de stockage des eaux usées pourrait en effet être commun aux deux équipements. Le coût de ces travaux est estimé à la somme de 75.000 € HT.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- d'approuver la réalisation de cette opération pour un coût prévisionnel d'opération de 75.000 € H.T.
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de **22.500 €**
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :
 - subvention DETR : 22.500 €
 - subvention Conseil Régional : 10.000 €
 - autofinancement : 42.500 €
- d'accepter le principe d'une majoration de l'autofinancement au cas où les subventions accordées seraient inférieures aux montants sollicités.

Délibération N° 49/15 : Demande de subvention régionale pour l'aménagement d'une aire d'accueil des camping cars au port de plaisance de Scey Sur Saône

La Présidente rappelle au Bureau que la Communauté envisage la création d'une aire d'accueil pour les camping cars au port de plaisance de Scey Sur Saône. Le coût de ces travaux est estimé à la somme de 50.000 € HT.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- d'approuver la réalisation de cette opération pour un coût prévisionnel d'opération de 50.000 € H.T.
- de solliciter l'aide de la région Franche Comté à hauteur de **10.000 €**
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :
 - subvention DETR : 15.000 €
 - subvention Conseil Régional : 10.000 €
 - autofinancement : 25.000 €
- d'accepter le principe d'une majoration de l'autofinancement au cas où les subventions accordées seraient inférieures aux montants sollicités.

Délibération N° 50/15 : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour l'aménagement d'une station de pompage des eaux usées au port de plaisance de Scey Sur Saône

La Présidente rappelle au Bureau que la Communauté envisage l'installation d'une station de pompage des eaux usées des bateaux au port de plaisance de Scey Sur Saône. Le coût de ces travaux est estimé à la somme de 30.000 € HT.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- d'approuver la réalisation de cette opération pour un coût prévisionnel d'opération de 30.000 € H.T.
- de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau à hauteur de **9.000 €**
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :
 - subvention DETR : 9.000 €
 - subvention Agence de l'Eau : 9.000 €
 - autofinancement : 12.000 €
- d'accepter le principe d'une majoration de l'autofinancement au cas où les subventions accordées seraient inférieures aux montants sollicités.

Délibération N° 51/15 : Convention de superposition de gestion avec VNF pour l'aménagement du tunnel de St Albin

La Présidente rappelle au Bureau que la Communauté a décidé de mettre en œuvre un programme de valorisation du tunnel de St Albin. Les travaux et aménagements effectués seront réalisés sur le domaine public fluvial. Il est donc nécessaire de conclure une convention de superposition de gestion avec VNF pour ces terrains.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la passation de cette convention et autorise la présidente à signer les documents correspondants:

Même séance du 30 juin 2015

Délibération N° 52/15 : Demande de subvention départementale pour la pose de bordures de trottoirs

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental pour la pose de bordures de trottoirs à :

- Ferrières les Scey : route de Port Sur Saône : 110 ml
- Velleguindry et Levrecey : abords de la fontaine de Levrecey : 90 ml

Délibération N° 53/15 : Convention avec la CC des Hauts du Val de Saône pour la gestion du centre d'accueil éducatif de Combeaufontaine

La Présidente rappelle au Bureau que les enfants de la commune de Confracourt sont scolarisés à Combeaufontaine et bénéficient du centre d'accueil éducatif de cette commune. Ce centre est géré par la Communauté de communes des Hauts du Val de Saône qui exerce la compétence périscolaire.

Il convient donc que la Communauté rembourse à la CC des Hauts du Val de Saône les charges relatives à l'accueil des enfants de Confracourt.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le principe de ce remboursement et d'autoriser la Présidente à signer la convention correspondante.

Délibération N° 54/15 : Attribution d'une subvention à l'association « Au Coin de l'Oreille »

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 3.600 € à l'association « Au Coin de l'Oreille » pour l'organisation de deux concerts sur le territoire communautaire dans le cadre des Estivales de Saône.

Délibération N° 55/15 : Renonciation à agir sur la vente d'un terrain sur la zone d'activités de Noidans le Ferroux

La Présidente rappelle que la Communauté a vendu à la société LFBB en octobre 2013 une parcelle de terrain de 6ha sur la zone d'activités de Noidans le Ferroux au prix de 120.000 € HT. Cette société a décidé de revendre une parcelle de 3ha à la société SEPAC pour l'installation d'une plate forme de stockage de céréales. Le prix de vente de cette parcelle s'établit à 200.000 € HT.

Compte tenu de l'écart important entre le prix d'achat par LFBB et le prix de revente à SEPAC et du fait que cette vente intervient moins de deux ans après la vente initiale, la Communauté serait en droit d'intenter une action en rescision pour lésion qui lui permettrait de récupérer une partie de la plus value constatée. La Présidente précise toutefois que la société LFBB a dû engager des frais pour viabiliser cette parcelle suite au découpage puisque les réseaux (électricité, eaux usées et eaux pluviales) ne desservaient cette partie du terrain. Par ailleurs, la vente permet l'implantation d'une nouvelle entreprise sur le secteur. La Présidente propose donc que la Communauté n'engage pas ce type d'action.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de renoncer à engager une action en rescision pour lésion
- de délivrer une main levée des garanties hypothécaires prises lors de la signature de l'acte entre la Communauté et LFBB
- de donner mandat à Maître LAURENT, notaire chargé de la vente entre LFBB et SEPAC, pour prélever sur le prix de la vente les sommes restant dues par LFBB à la Communauté.

Même séance du 30 juin 2015

Délibération N° 56/15 : Révision de la subvention accordée à l'office de tourisme

La Présidente rappelle que le Conseil de Communauté a accordé, par délibération du 15 décembre 2014, une subvention de fonctionnement de 41.000 € à l'office de tourisme. Cette subvention ne prend pas en compte le recrutement à temps partiel d'un agent depuis le 1^{er} avril ni le projet « vélo » porté par l'office. Il est donc nécessaire de réévaluer la subvention 2015 versée à l'office pour la porter à la somme de 57.400 €. Les crédits correspondant avaient été prévus au budget primitif 2015.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins une abstention de fixer le montant de la subvention accordée à l'office de tourisme à la somme de 57.400 €.

Délibération N° 57/15 : Adhésion à l'association pour la modernisation de la ligne Paris – Bâle

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins une abstention d'adhérer à l'association pour la modernisation de la ligne Paris - Bâle.

Délibération N° 58/15 : Adhésion à l'association des maires de France pour la Haute Saône

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins une abstention d'adhérer à l'AMF 70.